




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-332**

**Séance publique du**

**18 juillet 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160718- lmc193560-AU-1-1
Date de signature : 19/07/2016
Date de réception : mardi 19 juillet 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : FOURNITURE DE SIGNALISATION LUMINEUSE - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ET DE SIGNATURE DU MARCHÉ - Complément**

Le 18 juillet 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 12/07/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Souad HAMMAL à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Danielle SANTAMARIA à Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Jules SUSINI à Madame Charlotte BENON, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Reine MERGER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Claude MAINA.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Techniques  
D.A.S.T. Infrastructures

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 JUILLET 2016

**Nomenclature : 1.7**  
Actes spéciaux et divers

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Eric CHEVALIER  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. CHAZEAU Maurice

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : FOURNITURE DE SIGNALISATION LUMINEUSE - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ET DE SIGNATURE DU MARCHÉ - COMPLÉMENT - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

En complément de la délibération n° 2016-17 du 1er février 2016 portant autorisation de lancement de procédure et de signature relatif à l'accord-cadre mono attributaire à bons de commande pour la fourniture de signalisation lumineuse, afin de susciter la plus large concurrence, et l'objet du marché permettant l'identification de prestations distinctes, la Direction Mobilité et Eclairage Public souhaite fractionner le marché en 4 lots :

**- lot 1 "Fourniture de signalisation lumineuse"**

sans minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 720 000 € HT,

**- lot 2 "Fourniture de signalisation lumineuse – pièces détachées"**

sans minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 200 000 € HT,

**- lot 3 "Fourniture de contrôleurs pour signalisation lumineuse"**

sans minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 200 000 € HT,

**- lot 4 "Fourniture de contrôleurs pour signalisation lumineuse – pièces détachées"**

sans minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 80 000 € HT.

En conséquence et comme nous l'autorise l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à lancer et signer le marché ayant pour objet la fourniture de signalisation lumineuse allotie de

la manière ci-dessus indiquée, avec les candidats qui auront été retenus par la Commission d'Appel d'Offres sur la base de l'offre économiquement la plus avantageuse, ainsi que tout document s'y rapportant et ses éventuelles décisions de reconduction conformément aux prescriptions de l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités territoriales.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter toute participation financière auprès des partenaires privés ou publics,
- **DIRE** que Monsieur le Trésorier d'Aix Municipale fera recette des sommes correspondantes,
- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au budget général de la Ville sur les crédits affectés présentant les disponibilités suffisantes aux comptes :
  - Fonctionnement : 822 60633 928/1599
  - Investissement : 821 2152 908/2352

DL.2016-332 - FOURNITURE DE SIGNALISATION LUMINEUSE - AUTORISATION DE  
LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ET DE SIGNATURE DU MARCHÉ - COMPLÉMENT -

Présents et représentés	: 54
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»